

Communiqué

du 12 mai 2010

Grand Concours de la Distinction Artisanale 2010 Pour que les énergies de l'artisanat rayonnent

Forte du succès de la première édition, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône (CMA 13) lance l'édition 2010 du Grand concours de la Distinction Artisanale : une façon de mettre en lumière les entreprises remarquables du département. Les candidats, qui peuvent s'inscrire jusqu'au 30 septembre dans six catégories, seront départagés par un jury de professionnels.

Le Grand Concours de la Distinction Artisanale a pour objectif de récompenser et de faire connaître les initiatives exemplaires des entreprises artisanales locales. Il constitue en outre un moyen de donner de bonnes idées aux entrepreneurs en quête de dynamisme. Les lauréats seront désignés par un jury de professionnels (élus de la CMA 13, partenaires, journalistes...).

Plusieurs catégories de prix permettent aux artisans de se distinguer :

- **Créativité** : ouvert aux artisans d'art pour la création du trophée de la Distinction artisanale 2010
- **Transmission des savoir-faire** : ouvert aux maîtres d'apprentissage pour leur implication dans la formation des jeunes
- **Femmes dans un métier masculin** : ouvert aux dirigeantes ou conjointes pratiquant un métier très masculin
- **Artisan éco-acteur** : ouvert à tous ceux qui s'inscrivent dans une démarche liée au développement durable
- **Repreneur remarquable** : ouvert aux reprises réalisées après le 1^{er} janvier 2007, ayant entraîné une évolution significative pour l'entreprise (croissance du CA, de l'emploi...)
- **Meilleur site internet (nouveau)** : ouvert à tous ceux qui ont choisi de promouvoir leur activité par le biais d'un site web

A gagner : Les lauréats recevront un **chèque de 1 000 €** ainsi qu'un **trophée** spécialement créé pour l'occasion par un artisan d'art du département, au cours de la Soirée de la Distinction artisanale, qui aura lieu en novembre.

En pratique : Le règlement du concours et les dossiers de candidature sont téléchargeables en ligne, sur www.cma13.fr, rubrique « Actualités ». Ils sont également disponibles auprès des services de la CMA 13, à Marseille, Arles, Salon et Venelles. Les artisans peuvent adresser leurs candidatures jusqu'au **30 septembre 2010**. S'ils le désirent, les services de la CMA 13 sont à leur disposition pour les accompagner dans la conception de leur dossier.

Les partenaires : Le concours est organisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec MAAF Assurances et la Banque populaire Provençale et Corse.

Contact presse : Marge Vandendries

Tél. : 04.91.32.24.76 - Port. : 06.71.84.48.39

Mail : mvandendries@cm13.org

Retrouvez toute l'information CMA 13 sur www.cma13.fr

